

Certificats & diplômes

- **Sophrologie**



Accréditation ASCA
pour toutes les formations

Formations continues

- **Gestion de la procrastination**
- **Introduction au TDA/H**
- **Gestion des émotions**
- **Sophrologie enfants**
- **Sophrologie entreprise**



Conforme aux critères RME
pour la sophrologie

Ces formations vous sont proposées en partenariat avec Plus-Santé.

Les qualités requises pour suivre nos formations sont les suivantes :

- Le souhait d'accompagner autrui vers un mieux-être,
- L'équilibre affectif et psychique,
- L'ouverture, le respect et la confidentialité,
- L'écoute et l'empathie.

Les cursus sont destinés aux participants passionnés, engagés sérieusement dans la formation dans un but professionnel. Les formations offrent un nombre limité de places. Pour vérifier que la formation professionnelle choisie vous convient vraiment et que vous aurez plaisir à la suivre, nous aimerions connaître vos motivations à vous y engager. Remplissez le formulaire d'inscription de la page suivante, avec votre choix de cours, expliquez vos motivations et joignez votre CV.

En remplissant le formulaire d'inscription, vous vous engagez à payer le prix du cours auquel vous vous inscrivez et vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepter de respecter les conditions générales (lesquelles figurent en fin de ce document).

Pour la formation de sophrologue, un acompte de 1450.- est demandé à l'inscription et le solde est à payer au plus tard un mois avant la formation selon les délais de la facture.

Envoi de votre inscription

Par courrier :

Mme Gabrielle Schneider
Rue du Perron 18,
1196 Gland

Par e-mail :

gabrielle@gs-formations.com

Informations personnelles

** Merci de bien vouloir remplir complètement et lisiblement les deux pages du formulaire*

☐ **Mme**

☐ **M.**

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

NP / Localité :

Profession :

Tel. privé :

Tel. portable :

Email :

Votre choix de formation

* Merci de cocher votre choix

Certifiante

5'950.-

* Un manuel à 45.- sera à acheter en sus.

Sophrologie

- ☐ Été 2026
- ☐ Septembre 2026

Continue

490.-

* 16 heures de cours réparties sur deux journées de 8 heures. Support de cours et certificat compris.

Gestion de la procrastination

- ☐ 18-19 avril 2026
-

Introduction au TDA/H

- ☐ 21-22 mars 2026
-

Gestion des émotions

- ☐ 28 février - 1 mars 2026
 - ☐ 30-31 mai 2026
-

Sophrologie enfants

- ☐ 09-10 mai 2026
-

Sophrologie entreprise

- ☐ 25-26 avril 2026
-

Décrivez ci-dessous vos motivations à vous engager dans la formation choisie :

Choix du paiement

☐ Par le participant

☐ Par l'employeur

** Merci d'indiquer l'adresse et
d'ajouter le timbre de signature ici*

Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte. Ce bulletin d'inscription fait office de contrat, je m'engage à payer le-s cours auquel-s je m'inscris. Plus-Santé se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas le nombre minimal de participants ou si des circonstances spéciales (par exemple sanitaires) se produisent.

Date

Signature

Conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent aux formations certifiantes et continues proposées par le cabinet de Gabrielle Schneider, en partenariat avec Plus-Santé.

1. INSCRIPTION

Les inscriptions par poste ou e-mail sont valables et ont un caractère obligatoire. Elles comporteront le nom, prénom, le domicile, un numéro de téléphone et une adresse mail, ainsi que le fait d'avoir pris connaissance des conditions générales de participation. Le paiement d'acompte pour le cours valide votre inscription.

2. CONFIRMATION

La réception de votre inscription est validée par courriel dans les 14 jours. La confirmation définitive, laquelle est fonction du nombre de participants, sera envoyée dès que le nombre minimal d'inscrits est atteint, mais au plus tard par courriel 14 jours avant les formations.

3. NOMBRE DE PARTICIPANTS ET RÉALISATION DES COURS

Afin de pouvoir garantir des conditions optimales pour le bon déroulement de nos cours, nous fixons, pour chacune des offres proposées, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Quand le cours est complet, nous créons une liste d'attente. Les places sont attribuées selon l'ordre d'entrée des inscriptions, sous réserve de la réception du paiement de l'acompte pour valider l'inscription et des frais de cours, dans le délai imparti. L'inscription a valeur de contrat.

4. DURÉE DE COURS

Une période d'enseignement correspond à 50 minutes de cours.

5. REPORT ET ANNULATION

Plus-Santé se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler une formation qui ne réunirait pas assez de participants. En cas d'annulation, les factures sont annulées et les frais de cours déjà versés sont restitués dans les plus brefs délais. En cas de report, des dates convenant au mieux aux personnes inscrites seront recherchées.

6. FINANCES

Le formulaire d'inscription indique le montant pour les frais de cours. Ceux-ci incluent le matériel, les supports de cours à imprimer et les enregistrements audios, pour autant que le contraire ne soit pas explicitement mentionné. Les frais indirects sont à la charge des participants : impression, livres pour lecture personnelle, frais de transport, repas de midi, hébergement éventuel, etc.

Aucun cours ne peut faire l'objet d'un contrat de paiement échelonné à partir de 2024. Les cours doivent être payés intégralement avant leur début.

7. ACOMPTES

Au moment de l'inscription pour une formation certifiante, un acompte de 1450.- est à verser.

8. MODALITES DE PAIEMENT

À l'issue de votre inscription à la formation, une confirmation de la prise en compte de votre inscription est délivrée. Le délai de paiement indiqué est impératif. L'inscription oblige à payer l'écolage. Le non-paiement de l'écolage n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription. La totalité du prix doit être payée un mois avant le début de la formation.

Le paiement s'effectue par e-banking en francs suisses, pas de paiement sur place.

9. DÉSISTEMENT

Un délai de rétractation de 7 jours permet de révoquer le contrat par simple communication écrite dans les 7 jours à compter de la date d'inscription et cela sans frais. Le timbre postal faisant foi. Une annulation d'inscription entraîne des formalités administratives, donc toujours des frais de gestion. En fonction de la date de l'annulation, nous consentirons à une dispense totale ou partielle du paiement de l'écolage. Vous devez nous adresser une lettre stipulant l'annulation de votre inscription. La date du timbre postal sera considérée comme la date d'annulation officielle. Les remboursements se font en francs suisses.

Les dispositions à ce sujet (date de l'annulation de l'inscription & taxe de retrait) sont les suivantes :

- plus de 60 jours civils avant le début du cours = 290.- de frais de gestion pour les certificats et diplômes et 90.- de frais de gestion pour les formations continues,
- entre 60 et 31 jours civils avant le début du cours = 30 % de l'écolage,
- entre 30 et 15 jours civils avant le début du cours = 60 % de l'écolage,
- à partir de 15 jours civils avant le début du cours = 100% de l'écolage

Aucune dispense de paiement ni remboursement ne sera faite, aussi nous vous suggérons éventuellement de contracter une « assurance annulation formation » auprès d'un assureur. Les assurances événements vous remboursent les frais d'annulation si vous ne pouvez profiter d'une prestation réservée (séminaire ou cours) pour des raisons de santé ou d'autres raisons couvertes.

Pour chaque rappel, il sera facturé des frais administratifs de 10.-. Au surplus, l'intérêt de retard sera calculé à 10 % l'année.

10. SITUATION EXCEPTIONNELLE

En cas de situation extraordinaire (sanitaire - par exemple Covid-19 - environnementale, politique etc.), nous suivons les recommandations gouvernementales. Les formations peuvent être dispensées par visioconférence et en travail personnel accompagné, ou devront être données en groupes restreints et selon de nouvelles dates agendées. Ces changements indépendants de notre volonté ne constituent pas un motif de désistement et les dispositions du paragraphe 9 s'appliquent, quel que soit le moment où l'annonce de la modification survient.

11. ABSENCES

Toutes les absences doivent être justifiées.

Aucune réduction de prix n'est accordée pour les leçons manquées quel qu'en soit le motif (accident, maladie, quarantaine etc.). Un minimum de 80% de présence aux cours est obligatoire pour se présenter aux examens.

En cas d'absence ponctuelle, l'élève a droit au support de cours, mais pas en cas d'annulation du suivi de la formation. Les heures manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

12. ATTESTATION DE COURS

À condition d'avoir suivi au moins 80 % des leçons, une attestation de suivi des cours ou une inscription dans le carnet de formation de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) peuvent être demandées, de même que par les personnes ne se présentant pas à un examen certifiant. Dans les deux cas, le cours ne doit pas remonter à plus d'une année.

13. EXAMENS

Est admis tout candidat ayant fréquenté au moins 80 % des leçons. L'examen écrit et le mémoire sont notés sur 6, la moyenne est à 4 pour chacun. Un examen ou un mémoire qui n'a pas atteint les exigences peut être refait.

Les taxes liées à l'examen sont incluses et payées avec le prix de la formation. La taxe d'un examen écrit de relaxation ou de sophrologie se monte à 250.- CHF et elle est à repayer une deuxième fois en sus pour tout examen reporté ou devant être refait. Le délai pour réussir un examen écrit est de maximum 6 mois. La taxe est payable 15 jours avant la date d'examen programmé d'entente avec Plus-Santé.

La remise d'un mémoire hors délais, ou un mémoire qui ne remplit pas les critères et devant être complété, occasionnent 250.- CHF de frais en sus. La présentation du mémoire se fera au moment des examens de la volée suivante. La taxe est alors payable 15 jours avant la date d'examen. Au-delà des échéances précitées, tout examen ne peut plus être refait et tout mémoire ne peut plus être remis.

14. DIPLOME / CERTIFICAT

La réussite des examens et mémoire (voir § 13) et le suivi de 80% des cours permettent d'obtenir un certificat ou un diplôme. Ceux-ci sont délivrés tous les trois mois. Entre-temps une attestation de réussite est délivrée sur demande.

615. AGRÉGATION ET RECONNAISSANCES.

Plus-Santé offre des formations de qualité qui permettent de demander à être agréé en tant que thérapeute par l'ASCA suite au suivi supplémentaire d'une formation en anatomie-physiologie-pathologie et un cours BLS-AED. Ces deux derniers cours ne sont pas dispensés par notre institut de formation.

La formation de sophrologie est conforme aux critères du RME pour la sophrologie bio-dynamique. Plus-Santé ne saurait être tenu pour responsable des changements imposés par les assureurs conventionnés durant ou après la formation et/ou de leur éventuel refus d'agréer un thérapeute. Le suivi des formations de relaxologue et de sophrologue permet d'accéder au certificat international de relaxologue.

16. EXCLUSION DU COURS

La direction de l'institut Plus-Santé se réserve le droit d'exclure un participant en précisant les motifs. La totalité de l'écologie reste dû dans les cas suivants : exclusion due au non-paiement de l'écologie, ou comportement inacceptable tel qu'insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, vol, etc.

17. ENREGISTREMENTS VIDEO, AUDIO ET PHOTOS

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio durant les cours, ainsi que des photos, de même que des captures d'écran lors de visioconférences, ceci par respect de la vie privée d'autrui. Les formations se déroulent sous le sceau de la confidentialité. Ce qui se dit en cours reste en cours.

18. DROITS D'AUTEUR

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage dans son activité professionnelle personnelle, et ceci sans en distribuer le contenu sous forme de copies imprimées ou de transmission des audios.

19. SÉCURITÉ

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Chaque participant, en acceptant les conditions générales, reconnaît ne pas faire l'objet d'un suivi psychiatrique ou d'un burnout.

20. RESPONSABILITÉ

Plus-Santé décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. L'organisation des cours ne prévoit aucune couverture d'assurance en faveur des participants. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des locaux et du matériel de Plus-Santé s'effectue à vos risques et périls. La société Plus-Santé ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes, pour les effets personnels apportés dans ses locaux de même que pour des blessures corporelles.

21. ORDRE DANS LE BATIMENT

Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment, cigarette électronique comprise.

Il est interdit de manger dans les salles de cours.

Il est interdit d'amener un animal.

22. RÉSERVES.

La direction se réserve le droit de procéder à des modifications de programmes, de planification d'horaires, ainsi que des conditions générales ceci à des fins d'amélioration des prestations ou en cas de force majeure.

23. LANGUE CONTRACTUELLE

La langue contractuelle est le français

24. FOR JUDICIAIRE

Toutes les relations juridiques avec Plus-Santé sont soumises au droit suisse. Le for juridique est Neuchâtel.

Pour tout litige découlant du présent contrat, les parties conviennent que toute procédure sera soumise à Neuchâtel, cela en dérogation à l'art. 30 al. 2 de la Constitution fédérale, le participant renonçant au for judiciaire de son domicile.